

Acte N° 2022-10

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 20 mai 2022
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Prend l'acte suivant:

OBJET : Propositions pour la contractualisation 2022-2026

Les membres du Conseil d'administration ont échangé sur les propositions pour la contractualisation 2022-2026 sur la base d'un document commun aux universités Lyon 1 et Lyon 2 et joint en annexe.

Fait à Lyon, le 23 mai 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 31 mai 2022
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 31 mai 2022